

## 1. Dispositions générales

Les présentes conditions de l'offre « Internet Security et Identity Security » s'appliquent aux services Internet Security et Identity Security (ci-après dénommé le « service » ou les « services ») de Swisscom (Suisse) SA (ci-après dénommée « Swisscom »). Elles complètent les dispositions contractuelles déjà existantes entre le client et Swisscom, notamment les Conditions générales de vente des prestations de Swisscom (ci-après dénommées « CGV clients privés »).

## 2. Prestations de Swisscom

### 2.1 Généralités

Il est possible de s'abonner à Internet Security et Identity Security séparément ou ensemble, sous forme de « blue Security & Service S ».

### 2.2 Étendue des prestations Internet Security

Le service Internet Security est proposé sous la forme d'un abonnement incluant une ou plusieurs clés de licence (voir [www.swisscom.ch/internetsecurity](http://www.swisscom.ch/internetsecurity)).

Les filtres liés au réseau, p. ex. filtres antispam et antivirus pour les e-mails, relèvent de la responsabilité du fournisseur de services Internet ou de messagerie.

Internet Security pour Windows inclut les prestations suivantes :

- Internet Security protège à l'aide d'un pare-feu l'ordinateur du client contre les attaques provenant d'Internet lors desquelles des tiers non autorisés tentent d'accéder aux données et/ou aux programmes du client. Le pare-feu peut utiliser des fonctions d'Internet Security ou du système d'exploitation Windows.
- Internet Security protège contre les programmes malveillants tels que les virus, les logiciels espions, les vers, les chevaux de Troie et les rootkits par le biais desquels des tiers non autorisés tentent d'endommager ou d'utiliser de manière abusive des données et/ou des programmes du client.
- Internet Security permet de limiter l'accès à Internet des enfants et des adolescents en bloquant l'accès à certains sites web par des mots de passe ou sur la base de profils, de gérer des listes noires et blanches autorisant ou bloquant l'accès individuel à des sites web et de définir des durées de navigation autorisées.

Internet Security pour Mac inclut les prestations suivantes:

- Internet Security protège l'ordinateur contre les virus, vers et autres programmes malveillants.

## Conditions de l'offre

### Internet Security et Identity Security (blue Security & Service S)

- Internet Security supprime les logiciels installés sournoisement sur l'ordinateur du client.
- Internet Security permet de limiter l'accès à Internet des enfants et des adolescents en bloquant l'accès à certains sites web par des mots de passe ou sur la base de profils, de gérer des listes noires et blanches autorisant ou bloquant l'accès individuel à des sites web et de définir des durées de navigation autorisées.

Internet Security pour Android (Smartphone et Tablet) inclut les prestations suivantes:

- Internet Security protège l'ordinateur contre les virus, vers et autres programmes malveillants.
- Internet Security identifie les sites Internet malveillants.
- Internet Security permet de limiter l'accès des enfants et des adolescents à des sites web indésirables à l'aide d'un système de protection du navigateur. De plus, ce service peut aussi, grâce au contrôle programmable des applications, bloquer certains programmes (apps).
- Internet Security permet le verrouillage et effacement à distance si votre portable est perdu ou volé et déclencher une alarme acoustique sur l'appareil.

Internet Security pour iOS (iPhone et iPad) inclut les prestations suivantes:

- Internet Security identifie les sites Internet malveillants et protège lors de l'utilisation des services d'e-banking et de shopping en ligne.
- Internet Security permet de limiter l'accès à Internet des enfants et des adolescents en bloquant l'accès à certains sites web par des mots de passe ou sur la base de profils, de gérer des listes noires et blanches autorisant ou bloquant l'accès individuel à des sites web, et de définir des durées de navigation autorisées.

Un aperçu à jour et une description détaillée des différentes fonctionnalités figurent sur le site <https://www.swisscom.ch/cyber>.

### 2.3 Étendue des prestations Identity Security

Identity Security protège contre le vol de données et sécurise l'identité numérique contre la cybercriminalité.

- Il est possible de surveiller les activités suspectes sur dix adresses électroniques au maximum.
- Les données personnelles liées aux adresses électroniques (p. ex. adresse électronique, noms d'utilisateur, mots de passe, numéro de carte

d'identité, numéros de cartes de crédit) sont surveillées en permanence.

- En cas de vol de données ou d'utilisation abusive des données liées à l'adresse électronique, le client est alarmé de manière proactive et reçoit immédiatement des instructions pour limiter le dommage.
- Un gestionnaire de mots de passe enregistre les mots de passe de manière sécurisée dans un lieu sûr, avec une fonction de synchronisation pour tous les appareils.
- Le gestionnaire de mots de passe aide aussi à créer des mots de passe complexes. Seul un seul mot de passe principal reste alors nécessaire.

### **2.4 Actualisations (mises à jour)**

Pour Internet Security, les éléments des services nécessaires à la détection de virus et d'autres programmes malveillants sont actualisés en permanence, de manière automatique, pour offrir au client une sécurité maximale avec des restrictions minimales concernant l'utilisation des services en ligne.

Identity Security requiert également des mises à jour de l'application qui sont indépendantes de la détection de la divulgation ou du vol de données privées, ainsi que de l'alarme correspondante.

Par ailleurs, de nouvelles versions des logiciels correspondants sont mises gratuitement à la disposition du client.

### **2.5 Réception des avis de dérangement et assistance**

En cas de dérangements concernant les fonctionnalités de base des services, le client peut faire appel gratuitement au helpdesk de Swisscom pour obtenir une assistance.

En cas de problèmes avec les appareils et l'infrastructure privée, des unités d'assistance payantes sont à disposition.

## **3. Prestations et obligations du client**

### **3.1 Conditions générales d'utilisation**

L'abonnement au(x) service(s) présuppose un abonnement de téléphonie fixe ou mobile chez Swisscom ainsi qu'un accès activé à l'Espace Clients Swisscom.

### **3.2 Configuration minimale requise et mises à jour**

L'utilisation du logiciel présuppose que tout appareil sur lequel ce dernier est installé réponde aux exigences

## **Conditions de l'offre**

### **Internet Security et Identity Security (blue Security & Service S)**

minimales en matière de configuration. Une vue d'ensemble constamment actualisée de la configuration requise pour Internet Security et pour Identity Security est publiée sur le portail de Swisscom (<https://www.swisscom.ch/cyber>).

Pour pouvoir utiliser la totalité des prestations proposées par ces services, le client doit, pendant toute la durée de l'abonnement, installer toutes les mises à jour, utiliser la dernière version du logiciel, se servir d'un système d'exploitation conforme à la configuration minimale requise actuelle et le mettre à jour chaque fois que cela est nécessaire.

Pour l'installation d'une nouvelle version du logiciel, le client peut décider lui-même du moment de l'installation – sous réserve de répercussions sur l'étendue des prestations. Une nouvelle version du logiciel peut impliquer une modification de la configuration minimale requise. Le client s'engage à s'informer régulièrement sur les mises à jour relatives à la configuration minimale requise.

### **3.3 Téléchargement du logiciel**

Pour pouvoir accéder à ces services, le client doit, dans certains cas, préalablement procéder à l'installation d'un logiciel de l'entreprise F-Secure. Pour d'autres appareils mobiles, le logiciel est déjà préinstallé.

Dans le cadre du processus d'installation, le client conclut avec l'éditeur du logiciel un contrat de licence qui règle notamment les questions techniques concernant l'utilisation du logiciel ainsi que le traitement des données par F-Secure. La manière dont F-Secure traite les données est indiquée dans la «Politique de confidentialité de F-Secure safe» (<https://www.f-secure.com/fr/legal/privacy/consumer/safe>) pour Internet Security et dans la «Politique de confidentialité pour Identity Protection» (<https://www.f-secure.com/fr/legal/privacy/consumer/id-protection>) pour Identity Security.

Il incombe au client de télécharger lui-même le logiciel, de se procurer les composants matériels et logiciels nécessaires et de procéder aux configurations requises sur l'ordinateur.

Une licence propre est indispensable pour chaque appareil à protéger par Internet Security (voir point 2.2).

Une licence propre est indispensable pour chaque adresse électronique ou numéro de carte de crédit à protéger par Identity Security (voir point 2.3).

### **3.4 Incidences sur d'autres services**

Le client accepte que certains services en ligne ne

puissent pas être utilisés ou que leur utilisation puisse être soumise à des restrictions du fait de l'installation d'Internet Security et de ses paramètres de sécurité.

#### 4. Prix / Facturation

##### 4.1 Prix

Les prix et redevances actuellement en vigueur sont publiés sur le site [www.swisscom.ch](http://www.swisscom.ch) font foi.

##### 4.2 Facturation

Internet Security et Identity Security (ou le blue Security & Service Sen cas d'abonnement aux deux services) sont facturés mensuellement sur la facture Swisscom du client.

Sauf accords contraires, l'obligation de paiement débute avec l'activation du service dans l'Espace clients Swisscom ou dans un autre système de commande de Swisscom.

##### 4.3 Retard de paiement

Si le client n'a pas payé sa facture à la date d'échéance ou s'il n'a pas fait opposition par écrit et de manière justifiée à cette facture, il est considéré comme étant en retard de paiement et Swisscom peut alors, autant que la loi le permet, interrompre la fourniture de toutes les prestations de services, prendre d'autres mesures pour éviter toute aggravation du préjudice et/ou résilier le contrat sans préavis et sans dédommagement.

En complément, les dispositions de retard des CG clients privés sont en vigueur.

#### 5. Propriété intellectuelle

Pendant toute la durée du contrat, le client bénéficie du droit non cessible et non exclusif d'utiliser la ou les prestations de Swisscom auxquelles il est abonné. Tous les droits de propriété intellectuelle de Swisscom, déjà existants ou générés lors de la réalisation du contrat, restent la propriété de Swisscom ou du tiers habilité. Si le client viole les droits de propriété intellectuelle de tiers et si Swisscom est mise en cause sur ce point, le client doit tenir Swisscom pour exempt de toute responsabilité.

#### 6. Garantie

Avec ces services, Swisscom et l'éditeur du logiciel appliquent les dernières avancées techniques dans le cadre de l'étendue des prestations (voir points 2.2 et 2.3) pour assurer une sécurité maximale en fonction du service concerné et du système d'exploitation utilisé.

#### Conditions de l'offre

##### Internet Security et Identity Security (blue Security & Service S)

Swisscom s'efforce d'assurer une disponibilité élevée de ses services. En complément des dispositions contractuelles existantes entre Swisscom et le client, **Swisscom ne peut toutefois garantir** que les différentes fonctions de protection (voir points 2.2 et 2.3) offrent une protection absolue de l'appareil du client. **Swisscom ne peut notamment pas garantir la détection de chaque événement dommageable par Identity Security.**

##### Swisscom ne peut pas non plus garantir

- le parfait fonctionnement sans interruption ni défaillance, la qualité et la disponibilité à tout moment des services et de leurs différentes fonctionnalités ;
- le fonctionnement irréprochable des services sur tous les terminaux et en combinaison avec tous les composants matériels et logiciels ainsi qu'avec tous les systèmes d'exploitation ;
- que des attaques, des accès de tiers ou des programmes malveillants ne viennent porter atteinte à l'utilisation d'autres services ou causer d'autres dommages au client ;
- le bon fonctionnement des services sur des appareils qui n'ont pas été achetés auprès de Swisscom ou qui ne figurent pas sur la liste des appareils compatibles.

#### 7. Responsabilité

##### Swisscom ne peut être tenue responsable

- si malgré l'installation et la mise à jour du logiciel, des dommages se produisent sur l'appareil protégé ou si des sites web indésirables sont accessibles ;
- si Identity Security ne détecte pas un événement dommageable et qu'il en résulte un dommage.

**Sauf disposition légale contraire, Swisscom décline toute responsabilité, notamment en cas de dommage dû à une perte de données ou à une perte de mots de passe, de manque à gagner ou de dommages consécutifs.** Elle ne répond pas non plus des dommages résultant d'une utilisation de ses prestations contraire aux dispositions légales ou contractuelles.

La responsabilité de Swisscom est exclue lorsque la fourniture de ses prestations est partiellement ou totalement limitée ou rendue impossible en cas de force majeure. Par cas de force majeure, on entend

notamment les pannes de courant et les logiciels malveillants (par ex. attaque par un virus).

## **8. Durée et résiliation; Offre de gratuité**

### **8.1 Durée et résiliation**

Les services peuvent être résiliés à tout moment par chacune des parties à la fin d'un mois, moyennant un préavis de deux mois. Si le client s'est abonné aux deux services (blue Security & Service S), il peut n'en résilier qu'un seul des deux.

La licence peut être à tout moment restituée à l'abonnement Swisscom Internet Security. Le client peut ainsi utiliser cette licence pour un autre appareil.

La licence pour Identity Security peut être restituée à tout moment par l'effacement, dans l'application, d'une adresse électronique ou d'un numéro de carte de crédit. Le client peut alors utiliser cette licence pour une autre adresse électronique ou un autre numéro de carte de crédit.

En cas de résiliation de l'abonnement de téléphonie fixe ou mobile existant au moment de la conclusion du service (point 3.1), ce dernier se poursuit avec les CGV existantes, à moins qu'il ne soit lui aussi explicitement résilié conformément au présent point 8.

### **8.2 Offre de gratuité**

L'offre de gratuité pour le service proposé est valable une seule fois par client. Ce service est ensuite facturé automatiquement une fois la durée de l'offre écoulée. La résiliation de ce service au terme de l'offre ne permet pas au client de bénéficier d'une autre offre de gratuité. S'il souhaite bénéficier d'une autre offre de gratuité, il devra se réabonner ultérieurement au service souhaité.

## **9. Modifications**

**Swisscom se réserve le droit de modifier à tout moment l'étendue de ses prestations, ses tarifs et les conditions de l'offre.** Si les modifications présentent des désavantages pour le client, Swisscom l'en informera de manière appropriée.

Si Swisscom augmente ses tarifs de manière à occasionner une charge globale plus élevée pour le client ou si Swisscom modifie une prestation de service contractée par le client ou les conditions de l'offre au préjudice important de ce dernier, le client dispose de la possibilité de résilier prématurément la prestation en question jusqu'au moment de la mise en place de la modification et sans conséquence financière pour lui.  
**Si le client n'effectue pas cette démarche, il accepte**

## **Conditions de l'offre**

### **Internet Security et Identity Security (blue Security & Service S)**

**les modifications.** Des ajustements tarifaires par suite de la modification des taux de prélèvements (p. ex. augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée) ainsi que les augmentations des tarifs des opérateurs tiers (en particulier dans le cas de services à valeur ajoutée) ne sont pas considérés comme des augmentations de tarifs et n'autorisent pas une résiliation. Si Swisscom baisse ses tarifs, la société est autorisée simultanément à ajuster les rabais consentis, le cas échéant, avant la baisse des tarifs.